

3.1 Financement pour la santé et renforcement des systèmes de santé

3.1.1 *Nous poursuivrons nos efforts en vue de fournir au moins 60 milliards de dollars pour lutter contre les maladies infectieuses et améliorer les systèmes de santé. (Confirmé en 2008 et 2009 : Nous réaffirmons les engagements que nous avons déjà pris, notamment celui d'investir 60 milliards de dollars pour lutter contre les maladies infectieuses et renforcer les systèmes de santé d'ici à 2012).*

Dans le cadre de sa stratégie révisée en faveur du développement et de la santé dans le monde, la France considère que la santé est l'un des piliers de sa politique de coopération, tant au plan bilatéral que multilatéral.

Durant la période 2011-2015, la France entend poursuivre ses efforts de lutte contre les trois principales pandémies (VIH/sida, tuberculose, paludisme) qui restent les trois principales causes de mortalité dans le monde. Dans ce domaine, la France augmente sa contribution financière au Fonds mondial (+20 % pour 2011-2013) et s'est engagée à maintenir son soutien à UNITAID durant les trois années à venir. En outre, le réseau ESTHER sera renforcé pour mettre au point de nouvelles activités et de nouveaux projets (ESTHERAID).

Le deuxième pilier de la stratégie française est la santé maternelle et infantile. Suite à l'engagement pris à Muskoka par le Président, la France a intensifié son soutien à plusieurs organisations internationales travaillant dans ce domaine (PMNCH, OMS, UNICEF, FNUAP, Alliance GAVI) et développé plusieurs nouveaux projets bilatéraux dans son domaine d'intervention prioritaire. La France dispose désormais d'un siège au Conseil d'administration du Partenariat pour la santé de la mère, du nouveau-né et de l'enfant (PMNCH).

Troisièmement, la France considère qu'il est essentiel de renforcer les systèmes de santé pour rendre l'aide dans ce domaine plus efficace et plus durable. Sur ce point, nous nous concentrons sur trois thèmes principaux à l'aide de projets multilatéraux et bilatéraux : le renforcement des ressources humaines pour la santé, l'accès à des médicaments de qualité et la mise au point de mécanismes de protection contre les risques. Dans le domaine des ressources humaines, la France est membre de l'Alliance mondiale pour les personnels de santé. Dans le domaine des produits de santé, la France élabore de nouveaux projets avec des partenaires nationaux afin d'améliorer la fourniture et l'utilisation de produits de santé (médicaments et vaccins) dans les pays prioritaires. La France sensibilise les partenaires pour qu'ils prennent mieux en compte les questions liées à la falsification des produits de santé. Elle soutient l'initiative pour appuyer la mise en place de systèmes de financement de la santé (P4H) qui aide les pays à élaborer et à mettre en œuvre des politiques nationales. L'Agence française de développement (AFD) travaille également sur de nombreux projets dans ce domaine (introduction d'un forfait obstétrical, soutien aux politiques nationales de couverture du risque maladie, soutien institutionnel à l'UEOMA).

La France mobilise son expertise au sein de 3 plates-formes thématiques depuis 2010 (couverture du risque maladie, médicaments et ressources humaines pour la santé). La France poursuivra ses efforts concernant les maladies négligées (soutien à l'initiative Médicaments contre les maladies négligées – DNDI) et elle mettra au point, dans le cadre de l'initiative One Health, de nouvelles actions concernant les maladies émergentes, en lien avec l'Institut Pasteur et le bureau de l'OMS à Lyon. La France prévoit de participer plus activement à l'action menée pour remédier aux nouveaux problèmes mondiaux, notamment les maladies non contagieuses.

3.1.2. *Nous mobiliserons des soutiens au Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme.*

La France considère que l'accès universel à la prévention et aux traitements reste un objectif crucial à atteindre après 2010 et elle poursuit son action dans ce domaine.

Elle estime que la réunion de reconstitution du Fonds mondial qui s'est tenue en octobre 2010 a été un succès puisque 11,7 milliards de dollars ont été promis pour la période 2011-2013 (contre 9,7 milliards durant la période précédente). Le défi pour 2011 est de transformer ces engagements en contributions effectives de telle manière que le Fonds mondial continue d'être un instrument efficace de mobilisation collective contre ces trois maladies. Pour 2011-2013, la France s'est engagée à verser 1,4 milliard de dollars au Fonds mondial, ce qui fait d'elle le deuxième contributeur à l'échelle internationale et le premier contributeur à l'échelle européenne. Cette contribution sera répartie comme suit :

- 95 % du montant seront transférés au Fonds mondial à titre de contribution directe classique ;
- jusqu'à 5 % du montant seront réservés à l'expertise technique pour le développement, la mise en œuvre et l'évaluation des programmes du Fonds mondial dans les pays les moins performants. Cette mesure vise à améliorer l'efficacité des subventions allouées pour lutter contre ces trois maladies.

La France est également attachée au processus de réforme du Fonds mondial, qui a pour objectif de rendre le Fonds encore plus efficace dans la lutte contre ces trois maladies.

3.1.3 *En nous appuyant sur le groupement mondial pour le vaccin contre le VIH lancé par le G8, nous augmenterons l'investissement direct et nous ferons progresser les travaux sur les incitations de marché pour compléter la recherche fondamentale par des mécanismes tels que les partenariats public-privé et des mécanismes de garantie d'achat futur afin d'encourager le développement de vaccins, de microbicides et de médicaments contre le sida, le paludisme, la tuberculose et d'autres maladies négligées.*

La France considère que les partenariats public-privé et les mécanismes de financement innovants sont deux types de réponse particulièrement adaptés aux problèmes mondiaux de la santé.

Les exigences d'une croissance solidaire et durable dans les pays en développement, les impératifs de la solidarité internationale (réduire/éradiquer la pauvreté et atteindre les OMD) et la nécessité de préserver les biens publics mondiaux (en particulier en ce qui concerne la santé) rendent indispensables des niveaux plus stables, plus prévisibles et plus durables de flux financiers. Les mécanismes de financement innovants peuvent jouer un rôle important pour fournir des ressources supplémentaires en faveur de la santé dans les pays en développement et remédier à certaines lacunes de l'économie de marché mondialisée et de l'APD classique.

La France considère que les mécanismes de financement innovants sont particulièrement adaptés pour renforcer le développement et accélérer la préparation de vaccins (IFFIm et mécanismes de garantie d'achat futur) et de médicaments (contribution internationale de solidarité sur les billets d'avion au profit d'UNITAID ou Red au profit du Fonds mondial). Ces financements peuvent servir à encourager la R et D sur de nouveaux produits liés aux maladies ou marchés négligés (vaccins contre le pneumocoque, traitements antirétroviraux pédiatriques, vaccins contre la tuberculose, etc.). La France est ainsi le deuxième contributeur à l'IFFIm et elle s'est engagée à verser 1,3 milliard d'euros sur 20 ans (2007-2026). La France soutient également la notion de garantie d'achat futur qui est particulièrement adaptée pour permettre une approche durable de l'accès aux vaccins dans les pays limités en ressources.

Le succès d'UNITAID est jusqu'à présent remarquable et dû principalement au soutien de divers pays développés, émergents et en développement, dont la France qui contribue à 60 % du budget de l'organisation : 560 millions de dollars décaissés pour lutter contre le VIH/sida, 315 millions de dollars contre le paludisme, 191 millions contre la tuberculose entre 2006 et 2010.

La France, qui dirige le Groupe pilote sur les financements innovants pour le développement a proposé de lancer, avec d'autres partenaires, un nouveau groupe de travail qui envisagera des méthodes de financement innovants adaptés au secteur de la santé.

Les mécanismes de financement innovants sont souvent la source d'initiatives novatrices pour traiter les questions de santé. Ainsi, en 2010, UNITAID a lancé, avec le soutien de la France, une communauté de brevets qui négocie avec les titulaires de brevets la cession de leurs droits de propriété intellectuelle à la communauté pour que d'autres producteurs développent des médicaments génériques peu coûteux et adaptés aux pays en développement.

Depuis 2006, sept pays (la France, le Chili, Madagascar, le Mali, le Niger, Maurice et la Corée du Sud) ont décidé d'appliquer une contribution internationale de solidarité sur les billets d'avion dont les recettes sont affectées à la lutte contre le sida, le paludisme et la tuberculose grâce à l'Initiative UNITAID. La Norvège alloue à UNITAID une partie de sa taxe sur les émissions de CO₂ du kérosène. Environ 900 millions de dollars ont été collectés et donnés à UNITAID entre 2006 et 2010 grâce à ce mécanisme innovant et 400 millions ont été mobilisés dans le cadre de contributions budgétaires. Depuis la mise en œuvre d'UNITAID, les contributions du Royaume-Uni représentent 21 % et celles de la France 60 % du financement total. La **mission** d'UNITAID est de faciliter l'accès notamment des populations les plus pauvres des pays en développement aux traitements contre le VIH/sida, le paludisme et la tuberculose en réduisant le prix des médicaments et des moyens de diagnostic de qualité et en rendant ceux-ci disponibles le plus rapidement possible.

3.1.4 *Nous soutiendrons le renforcement des capacités dans les pays les plus vulnérables en matière de surveillance des maladies et de systèmes d'alerte précoce et renforcerons les capacités de diagnostic et la recherche sur les virus*

L'application du Règlement sanitaire international est essentielle pour la surveillance des maladies et les systèmes d'alerte précoce. Le bureau de l'OMS à Lyon joue un rôle important à cet égard. Il a pour mission d'aider les pays à renforcer leurs capacités nationales de surveillance et d'action afin de mieux détecter, évaluer et notifier les événements et de répondre aux urgences qui constituent un risque de portée internationale pour la santé publique en vertu du Règlement sanitaire international. La **France** a alloué 2,6 millions d'euros à la sécurité sanitaire internationale et au Règlement sanitaire international, au profit d'activités telles la formation à la sécurité sanitaire mondiale, notamment pour les spécialistes des laboratoires, la gestion de la qualité dans les laboratoires de santé publique et la surveillance épidémiologique. Ces activités se concentrent essentiellement sur les pays d'Afrique.

La France concentre son soutien sur cinq sous-régions en développant des instituts de surveillance en Afrique centrale (CIRMF), en Asie du Sud-Est (CRVOI), dans les Antilles françaises (CARIBVET) et dans la région méditerranéenne (REMESA et EPISOUTH). Ces instituts et réseaux contribuent aux mécanismes de surveillance et de détection des maladies émergentes en étroite coopération avec les entités nationales. La France préconise une approche régionale pluridisciplinaire et plurisectorielle pour la détection des maladies.

Surveillance épidémiologique en Asie du Sud-Est – Pour faire face à l'émergence de nouvelles maladies infectieuses en Asie et à la menace mondiale que représente ce phénomène, l'Institut Pasteur a conçu en 2006 un projet intitulé « Surveillance et Investigation des Situations épidémiques en Asie du Sud-Est » (SISEA). Ces instituts se trouvent en Chine, au Viêt Nam, au Laos et au Cambodge où ils servent de centre de référence reconnus par les autorités sanitaires. Le projet, financé par l'AFD en 2006 (5,9 millions d'euros) permet d'améliorer la capacité des laboratoires de référence et de leur réseau, l'alerte épidémique sur les virus émergents et la riposte en cas d'épidémie dans chaque pays et au niveau régional.

Surveillance épidémiologique et intégration régionale : l'exemple de l'océan Indien - Les pays du Sud-est de l'océan Indien ont été frappés en 2005 par une épidémie de chikunguya dont les conséquences ont été dévastatrices non seulement en termes humains mais aussi économiques. Dans ce contexte, les Comores, Madagascar, Maurice, les Seychelles, la Réunion et la France ont décidé de créer un réseau régional de surveillance épidémiologique dans le cadre de la Commission de l'Océan Indien, qui serait financé par une subvention de 5,6 millions d'euros de l'Agence française de développement en 2007. Ces réseaux permettent l'échange d'informations sanitaires, la formation à l'épidémiologie d'intervention, la réhabilitation et l'équipement de laboratoires médicaux de référence, ainsi que le développement de la coopération entre les systèmes d'alerte concernant la santé humaine et animale. Depuis 2009, ces réseaux ont montré leur valeur ajoutée, notamment durant l'épisode de fièvre de la vallée du Rift en 2008 ou l'épidémie de grippe H1N1.

3.1.5 *Les pays du G8 s'emploieront à accroître le nombre de travailleurs du secteur de la santé pour atteindre l'objectif fixé par l'OMS de 2,3 pour 1000 habitants, en commençant par un partenariat avec les pays africains dans lesquels nous intervenons actuellement et qui connaissent une pénurie aiguë dans ce domaine.*

La France est membre de l'Alliance mondiale pour les personnels de santé qu'elle soutient financièrement. Elle a également soutenu l'organisation de la deuxième Conférence mondiale sur les ressources humaines pour la santé, tenue à Bangkok en février 2011. En 2011, la France contribuera à la rédaction du rapport mondial sur les sages-femmes. Elle apporte à l'OMS une expertise technique dans ce domaine.

Congo Brazzaville : soutien à la politique des ressources humaines – Les indicateurs de santé au Congo mettent en évidence une insuffisance dans la qualité des soins qui est directement liée au manque de personnels de santé qualifiés. Les financements de l'AFD (6 millions d'euros) aident le gouvernement à élaborer, adopter et mettre en œuvre une stratégie nationale de gestion volontariste des ressources humaines pour la santé et à concevoir et appliquer une réforme de la formation des personnels paramédicaux. Pour assurer la cohérence des stratégies, l'Union européenne, en coordination avec les partenaires, a confié à l'AFD la gestion des fonds consacrés à la formation des personnels de santé (4,5 millions d'euros).

3.2 SANTE MATERNELLE ET SANTE INFANTILE

Nous intensifierons nos efforts pour combler les déficits de financement estimés à 1,5 milliard de dollars, dans le domaine de la protection maternelle et infantile et de la planification volontaire des naissances.

La France est engagée de longue date en faveur de la santé maternelle et infantile dans les pays en développement. Elle apporte un soutien par des canaux diversifiés afin d'en faire bénéficier le plus grand nombre dans les pays qui en ont le plus besoin.

- Soutien aux divers fonds qui ont une incidence sur la santé maternelle et infantile (Fonds mondial, Alliance GAVI et UNITAID).
- Soutien financier et technique aux institutions des Nations Unies compétentes dans ce domaine (FNUAP, UNICEF, OMS : formation, renforcement des capacités et accès à la planification familiale).
- Projets bilatéraux développés avec le soutien de l'AFD en collaboration avec les partenaires non gouvernementaux.
- Projets de recherche opérationnelle (ANRS, IRD).
- Actions de soutien afin de réduire la transmission mère-enfant du VIH/sida (soutien financier et technique à l'ONUSIDA, à la campagne Naître sans le VIH lancée par Mme Carla Bruni-Sarkozy, et au lancement du paquet mère-bébé par l'ONUSIDA et l'UNICEF).

Elle a également organisé à Ouagadougou en février 2011, en collaboration avec d'autres partenaires, une conférence régionale sur la planification des naissances.

Dans le cadre de l'initiative de Muskoka, le Président français a promis de verser, durant la période 2011-2015, 500 millions d'euros qui seront répartis de la manière suivante :

- Élaboration de nouveaux projets en partenariat avec cinq organisations multilatérales (OMS, FNUAP, UNICEF, ONUFEMMES et Alliance GAVI) et avec des organisations non gouvernementales.
- Mise en œuvre de nouveaux projets dans les pays prioritaires, avec le soutien financier de l'AFD.
- Augmentation de la contribution française au Fonds mondial pour renforcer les actions en faveur de la santé maternelle et infantile qu'il soutient (par exemple : prévention de la transmission mère-enfant).

La France encourage l'égalité des sexes dans les projets qu'elle soutient dans les pays en développement tels que les activités génératrices de revenus, par le biais de programmes de microcrédits au profit des femmes seulement. La France mobilise son expertise sur une plateforme thématique concernant la santé maternelle et infantile.

France- Mauritanie. Depuis 2002, le forfait obstétrical permet aux femmes de bénéficier d'une assurance qui couvre tous les frais liés à la grossesse pour la somme de 17 euros. Ce forfait, reposant sur le principe de la mutualisation du risque, assure la qualité des soins et la durabilité de l'intervention. Dans les zones où il a déjà été mis en place, et où se trouvent 40 % de la population visée, ce forfait a permis de réduire de moitié la mortalité maternelle. Ce projet a également amélioré (i) l'accessibilité économique des soins, (ii) la disponibilité de personnels de santé et de médicaments, (iii) les statistiques en matière de santé. Encouragé par le succès de ce forfait obstétrical dans les régions pilotes où il a été instauré par la coopération française (2,1 millions depuis 2002), le ministère mauritanien de la santé a décidé d'élargir le champ d'application de ce projet et de transformer ce projet réussi en politique de santé publique. En étendant le système à l'ensemble du territoire, il se fixe pour objectif que, d'ici 2015, 80 % des accouchements se déroulent avec l'aide de personnel compétent.

3.3 LUTTE CONTRE LES MALADIES INFECTIEUSES (MALADIES NEGLIGÉES)

Nous devons également accroître nos efforts dans la lutte contre d'autres maladies évitables ... en particulier en accroissant le volume et la qualité de la recherche médicale sur les maladies négligées dans les pays en développement.

Outre son action pour lutter contre le paludisme, qui est considéré comme une maladie négligée, la France soutient, depuis sa création en 2003, l'initiative Médicaments contre les maladies négligées (DNDI). Cette initiative a pour objectif de développer de nouveaux traitements contre la leishmaniose viscérale, la maladie du sommeil, la maladie de Chagas et le paludisme. La France a versé plus de 8,8 millions d'euros à la DNDI par divers canaux. À compter de ce jour, elle investit 2 millions d'euros supplémentaires par an.

De même, la recherche sur les vaccins a bénéficié d'un soutien constant par l'intermédiaire de divers partenaires universitaires et privés (ANRS, Institut Pasteur, etc.).

3.4. LE VIH/SIDA

Nous élaborerons et mettrons en œuvre un ensemble d'actions pour la prévention, le traitement et la prise en charge du VIH, avec l'objectif, dans toute la mesure du possible, d'un accès universel aux traitements du VIH/sida d'ici à 2010.

Nous nous engageons à lutter contre toute forme de stigmatisation, de discrimination et de violations des droits de l'homme, et à promouvoir les droits des personnes handicapées et la suppression des restrictions au voyage dont sont victimes les personnes vivant avec le VIH/sida.

La France estime que l'accès universel à la prévention et aux traitements du VIH/sida demeure un objectif crucial à atteindre après 2010. La France continuera de déployer tous ses efforts pour que cet objectif puisse être atteint dès que possible, dans l'intérêt des malades.

En conséquence, la France décide d'accroître sa contribution au Fonds mondial de 20 %, soit un engagement de 1,08 milliard d'euros sur trois ans (13 % du montant total des contributions). Grâce au soutien de la France 390 000 malades ont reçu des traitements antirétroviraux en 2010.

Durant la même période (2011-2013), la France consacrera au moins 330 millions d'euros à UNITAID. Sa contribution à ONUSIDA était de 1,3 million d'euros en 2010, en plus de l'expertise technique mise à disposition du siège et des bureaux régionaux de l'organisation.

Pour mieux aider les pays, nous considérons qu'une expertise technique doit être fournie en sus du soutien financier. La **France** a créé un réseau de conseillers régionaux de coopération en santé et détaché des experts dans les équipes inter-pays de l'OMS en Afrique dont le rôle est d'assurer le suivi de la conception et de la mise en œuvre des politiques nationales de lutte contre le VIH/sida.

Le réseau ESTHER (partenariats hospitaliers) participe à cet effort en développant l'aide aux structures de santé (hôpitaux nationaux et régionaux, centres de santé) dans les pays en développement, notamment en Afrique occidentale et centrale et en Asie du Sud-Est.

La France considère que la lutte contre le VIH/sida passe par le soutien financier aux actions et activités des partenaires non gouvernementaux (principalement AIDES, Sidaction, ELSA, Act-Up, Solidarités Sida Info Service, etc.). Le renforcement de la société civile dans les pays du Sud et la promotion des droits de l'homme sont des aspects importants de la stratégie française. La France continue de promouvoir activement la liberté de circulation des personnes séropositives et condamne la pénalisation de l'homosexualité.

Le Lancement à Paris, en mai 2010, de la campagne Naître sans le VIH lancée par Mme Carla Bruni-Sarkozy, Ambassadrice du Fonds mondial, a été une étape marquante dans la lutte contre le VIH/sida. Cette campagne sert l'objectif de l'ONUSIDA de réduire le nombre (400 000 actuellement) d'enfants qui naissent chaque année avec le sida.

En ce qui concerne la recherche, l'Agence nationale de recherches sur le SIDA (ANRS) est toujours considérée comme le deuxième institut de recherche dans ce domaine dans le monde, avec une approche pluridisciplinaire et plusieurs projets de recherche sur les vaccins, l'accès aux soins et aux traitements, et la prévention.

3.5 POLIOMYELITE

Nous soutiendrons l'initiative pour l'éradication de la poliomyélite pendant la période qui suivra son éradication en 2006-2008, par la poursuite ou l'accroissement de nos contributions en visant l'objectif de 829 millions de dollars et par la mobilisation d'autres donateurs.

L'Agence française de développement examine l'opportunité d'inclure une composante « poliomyélite » dans son soutien au secteur de santé dans trois pays d'Afrique (Mali, RDC et Tchad), en partenariat avec d'autres contributeurs financiers.

En Afghanistan, l'AFD soutient un programme de lutte contre la poliomyélite, le paludisme et la leishmaniose dans la région méridionale, par l'intermédiaire de l'OMS (3 millions d'euros).

3.6 PALUDISME

Nous agissons avec les pays africains pour intensifier la lutte contre le paludisme afin d'atteindre 85 % des populations vulnérables dans le cadre de grandes campagnes qui permettront de sauver 600 000 enfants par an d'ici 2015 et de réduire le poids du fléau pour les économies africaines.

Pour mettre en œuvre nos précédents engagements sur le paludisme, nous continuerons de développer l'accès aux moustiquaires imprégnées à longue durée d'action dans l'objectif de fournir 100 millions de moustiquaires grâce à l'aide bilatérale et multilatérale, en partenariat avec d'autres acteurs d'ici la fin 2010.

L'engagement de la France dans la lutte contre le paludisme passe essentiellement par sa contribution aux organisations multilatérales telles que le Fonds mondial et UNITAID.

Le Fonds mondial a consacré 33 % de son budget 2010 à la lutte contre le paludisme et UNITAID a consacré 30 % de son budget global depuis sa création à la même cause.

Ces deux organisations ont permis de développer les traitements combinés à base d'artémisinine et la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide.

Jusqu'à présent, le Fonds mondial a distribué 163 millions de moustiquaires et UNITAID a apporté un soutien financier à la distribution de 20 millions de moustiquaires. Les actions mises au point par le G8 ont permis de réduire de manière significative les taux d'incidence et de mortalité du paludisme, notamment parmi les enfants, dans plusieurs pays endémiques africains.

2010 a également été marquée par l'accélération de l'initiative AMFm qui contribue à améliorer l'accès aux traitements combinés à base d'artémisinine dans les pays dont les ressources sont limitées. Ce mécanisme, qui s'appuie sur le Fonds mondial, est cofinancé par UNITAID.

La France fournit également un soutien financier et technique au programme « Faire reculer le paludisme ». En mars 2010, elle a lancé à Paris, en partenariat avec ce programme, le premier rapport sur les conséquences et les progrès (« Lutte contre le paludisme : financement et utilisation des ressources »).

La France apporte un soutien technique à l'OMS pour renforcer les capacités de lutte contre le paludisme. Par ailleurs, la France a investi des fonds considérables dans un vaccin contre le paludisme dans le cadre de l'Institut Pasteur.

À une échelle plus large, la France contribue aux actions concernant la recherche et la formation relatives au paludisme par l'intermédiaire des partenaires français (IRD et d'autres partenaires universitaires) et avec des financements européens qui mobilisent plus de 15 millions d'euros chaque année.

3.7 TUBERCULOSE

Nous soutiendrons le Plan mondial « Halte à la tuberculose », 2006-2015

L'engagement de la France dans la lutte contre la tuberculose passe par ses contributions au Fonds mondial et à UNITAID.

À ce jour, le Fonds mondial a mis sous traitement antituberculeux (DOTS) plus de 7,7 millions de malades. Depuis sa création, UNITAID a consacré environ 16 % de son budget à la tuberculose.

Conformément à son mandat en termes d'incidence sur le marché et la santé publique, UNITAID a financé des projets sur la tuberculose pédiatrique, les traitements de première ligne contre la tuberculose, le diagnostic de la tuberculose multirésistante et les traitements contre celle-ci, avec pour conséquence une réduction des prix de ces produits sanitaires. La Birmanie, le Bangladesh et le Nigeria ont été les premiers pays bénéficiaires des programmes d'UNITAID sur la tuberculose.

Le problème de la tuberculose multirésistante constitue une difficulté croissante dans la gestion actuelle de la maladie, notamment en termes de coûts. C'est pourquoi UNITAID a engagé des fonds pour acheter des médicaments, pour sécuriser des stocks et pour diagnostiquer la tuberculose multirésistante.

Par ailleurs, la France aide l'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires (UICMR) à mettre en œuvre les plans nationaux de lutte contre la tuberculose dans 5 pays.

Lutte contre la tuberculose dans 5 pays francophones d'Afrique – L'Union internationale contre la tuberculose et les maladies respiratoires (UICMR), ONG française présente dans 80 pays, est un centre d'excellence technique reconnu dans le monde entier dans le domaine de la tuberculose. Mis en œuvre par l'UICMR, l'apport de l'Agence française de développement (AFD) a pour but d'améliorer l'efficacité de la lutte contre la tuberculose dans 5 pays africains (Bénin, Burkina Faso, Côte d'Ivoire, République démocratique du Congo et Togo) par le renforcement des capacités et la gestion technique des programmes nationaux, ainsi que par la consolidation d'un réseau d'experts. Le projet de renforcement des capacités complète et renforce l'efficacité des financements provenant du Fonds mondial de lutte contre le SIDA, la tuberculose et le paludisme.

3.8 ROUGEOLE

Nous œuvrerons pour la réduction progressive du nombre de décès liés à la rougeole et progresserons en vue de stopper la propagation de la rougeole et de l'éliminer à terme.

L'engagement de la **France** dans des campagnes de vaccination de routine se manifeste essentiellement par sa contribution financière à l'IFFIm et à l'Alliance GAVI (1,3 millions d'euros). La France soutient également les principaux partenaires nationaux intervenant dans les pays en développement (principalement l'AMP qui cherche à renforcer les capacités nationales des plans de vaccination, notamment contre la rougeole).